

## COMMISSION FUTSAL

REUNION DU 04 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

**Membres présents :** Mrs GAUVIN Francis– BOURON Benoit- GUIGNARD Benoit - Bonnet Franck - David BABET- Jean Yves MASSE

**Membres excusés :** Mr PROUTIERE Mathieu

**Clubs présents :** The FOC Vouilletais - Avs Aiffres – Kefilm - Extension Echiré - TYS Futsal

### Ordre du Jour :

- ✓ Information sur l'arbitrage et lois du jeu
- ✓ Tirage de la coupe futsal
- ✓ Questions diverses

**A la demande des clubs** la CDA a préparé une information sur les lois du jeu et un projet pour dynamiser l'arbitrage futsal. Malgré cette demande seulement cinq clubs ont répondu présents....

La commission se pose la question si elle doit mettre en place une amende pour faire participer les clubs...

### Information sur l'arbitrage :

Plusieurs rappels :

Le terrain doit être éclairé et disponible 45 mn avant l'heure prévu de début de rencontre. Et ce afin d'effectuer les contrôles des filets, et des marquages au sol.

Au même titre que les compétitions Nationales et de Ligues, nous émettons le vœu d'inclure dans les compétitions du District des DEUX-SEVRES la responsabilité du club recevant sur le marquage du terrain (voir dossier en annexe).

Table de marque ou tableau pour les clubs de D1 avec un dirigeant pour la gestion.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions.

## *LE CHRONO D'AVANT MATCH*

H-60	Arrivée de l'équipe arbitrale. Prise de possession du vestiaire et de la FMI	H-25	Echauffement de l'équipe arbitrale
H-55	Visite des installations (Terrain, marquage Filets table de marque...) et banc de touche.	H-15	Retour de tous les acteurs aux vestiaires
H-45	Vérification Ballon et validation par les dirigeants de la FMI.	H-10	Signature de la FMI des capitaines
H-40	Les Arbitres se mettent en tenue. Correctif sur les installations si nécessaire...	H-5	Contrôle d'identité et des équipements des 2 équipes
H-30	Consignes auprès des responsables de table de marque.	H-3	Protocole Début du match

## COMMISSION FUTSAL

REUNION DU 04 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

### *Vœux de la CDA et de la commission futsal :*

Nous souhaitons la mise en place d'une obligation pour les clubs de D1 d'avoir un arbitre capacitaire pour chacune de ses rencontres.

Il aura comme mission après tirage au sort :

- ✓ Soit d'être assesseur de l'arbitre central à la table de marque.
- ✓ Soit d'être assistant de l'arbitre central sur la ligne opposée.

Avec pour seule domaine, signaler les sorties de touches, de but, corner. Ainsi que le décompte sur chaque remise en jeux. Les fautes et sanctions disciplinaires restant la responsabilité de l'arbitre de la rencontre,

La CDA réalise pour l'ensemble de son effectif et les 3 arbitres volontaires un stage qui se tiendra le 22 octobre prochain. Le lieu restant à être déterminé... Orientation => le Centre du Département.

A cette formation seront conviés les Arbitres Capacitaires de chacun des clubs. Afin de les former et d'établir avec les Arbitres Centraux une première approche, et de fixer les attentes.

**Nous souhaitons et espérant que l'ensemble des équipes qui constitue la poule de D1 Futsal présenteront au moins une personne pour cette formation.**

**L'ensemble des acteurs du futsal doivent tout mettre en œuvre pour développer l'arbitrage futsal, sans quoi les rencontres ne seront pas dirigées par des arbitres officiels, faute de candidat(s)...**

- Rappel sur les modifications des lois 8 et 12 a été fait.

## COMMISSION FUTSAL

REUNION DU 04 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

### Tirage de la coupe :

Retour à la formule avant covid, organisation Champion 's League.

22 équipes réparties en 2 poules de six et 2 poules de cinq par tirage au sort.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Kefilm 1	Niort AFC 1	Tys Futsal 2	Vouilletais 3
Beaulieu Breuil 1	Tys Futsal 1	Thenezay 1	Niort AFC 2
Boutonnais 1	Ex Tension 2	Vouilletais 1	Gati Foot 1
Avenir 79 1	L'AbsieLargeasse 1	Ex Tension 1	RC Niortais 1
Tys Futsal 3	Vouilletais 2	RC Niortais 2	Avenir 79 2
Thouars foot 79	Aiffres 1		

### Utilisation de la FMI obligatoire.

Des arbitres seront désignés sur les rencontres avec un club de D1 et/ou sur les rencontres à enjeu des dernières journées dans la mesure des possibilités.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale de la coupe des Deux-Sèvres.

Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> seront qualifiés pour les ¼ de finale de la coupe de l'Amitié à l'exception des clubs de D1, dans ce cas le ou les meilleurs 5<sup>èmes</sup> de l'ensemble des poules seront qualifiés suivant le besoin.

**Francis GAUVIN**